

**Association Française des
Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés
CGPC**

Affiliée au Certified Financial Planner Board of Standards
et à l'International Certified Financial Planners Council
Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 (et textes subséquents)

EXAMENS DE CERTIFICATION

2002

Unité de valeur 5

Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global

Durée : 4 heures

Coefficient 2

Documents à disposition : Néant

*Siège social : 5, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tel. 01 40 06 08 08 - Fax. 01 40 06 96 23
e-mail : info.cgpc@wanadoo.fr
Web : www.cgpc.net*

EXAMEN CGPC – SESSION 2002

U.V. 5

➤ Présentation du client

Monsieur Bernard est âgé de 52 ans. Il est cadre supérieur dans un groupe multinational du secteur alimentaire.

Monsieur Bernard vit maritalement depuis 12 ans avec Madame Dupont. Le ménage est très uni et ils ont eu ensemble 2 enfants, aujourd'hui âgés de 9 et 7 ans. Madame Dupont a 37 ans et n'a jamais été mariée.

Monsieur Bernard s'était marié une 1^{ère} fois à 23 ans mais a divorcé 4 ans après. Son ex-épouse n'est pas remariée et leur fils (26 ans) est, depuis quelques mois, totalement indépendant financièrement. Monsieur Bernard ne verse plus aucune prestation compensatoire à son ex-épouse et, la procédure de séparation s'étant très mal passée, n'a pas souhaité se remarier.

➤ Patrimoine de Monsieur Bernard (voir tableau en annexe 1)

Monsieur Bernard est propriétaire de son appartement, dont il estime la valeur à € 450.000. L'emprunt qui avait servi au financement (remboursement mensuel : € 1.500) s'est achevé il y a 3 mois.

Il possède également une villa en Bretagne (valeur estimée € 300.000) dont il a hérité au décès de ses parents.

Au plan des valeurs mobilières, Monsieur Bernard détient un portefeuille exclusivement constitué de titres de son groupe (montant estimé à ce jour : € 300.000). Ce choix est motivé par la confiance qu'il a dans les résultats futurs dudit groupe et, surtout par le fait que notre client avoue ne pas avoir de connaissances boursières particulières, ne pas s'y intéresser, et, n'avoir aucun temps à consacrer à une telle gestion.

S'ajoutent à ce portefeuille des plans de stock-options (voir détail en annexe 2) qui plongent Monsieur Bernard dans un abîme de perplexité. Que valent ces options ?, faut-il les exercer dès maintenant alors qu'elles ont encore plusieurs années de vie et que les perspectives du groupe sont favorables ?, a-t-il raison de ne pas les déclarer à l'IS.F. ? ... Vos explications sur le sujet seront les bienvenues (cf.. infra).

Les liquidités figurant sur son compte (solde des opérations, CODEVI, Compte Epargne Logement) s'élèvent à € 75.000.

Madame Dupont ne possède rien de significatif, elle n'a pas d'activité professionnelle et n'attend aucun héritage de ses parents.

➤ Budget familial

Monsieur Bernard reçoit un salaire (primes incluses) annuel de € 225.000 (net : € 180.000).

Les principaux postes de dépenses en **2001** étaient les suivants :

* Impôt sur le Revenu :	€ 60.000
* Autres impôts et taxes (dont ISF)	€ 2.000
* Remboursement d'emprunt (Résidence Principale)	€ 18.000
* Aide donnée au fils du premier mariage de Monsieur	€ 10.000
* Dépenses courantes de ménage	€ 60.000
* Vacances et loisirs	€ 20.000

➤ Perspectives de retraite

Un chiffrage de la future pension de retraite de Monsieur Bernard, réalisé récemment dans les hypothèses d'une constance de la rémunération jusqu'à 63 ans (taux plein avant charges sociales et IR), et d'une permanence dans le mode de calcul des pensions, aboutit au chiffre de € 80.000 par an.

➤ Projet immobilier (Locatif d'habitation neuf)

Un excellent ami de Monsieur Bernard, promoteur immobilier dans l'Ouest de la France, lance un programme de constructions sur un site près de Nantes, en pleine expansion économique. Il propose à Monsieur Bernard de lui réserver une maison livrable dans 2 ans et lui donne toutes assurances sur la qualité de la construction projetée et sur le niveau du prix de vente. L'investissement projeté ressortirait à € 200.000 et une garantie annuelle de loyer serait donnée pendant 5 ans, pour un montant annuel de € 13.000.

Monsieur Bernard est a priori très intéressé par ce projet mais veut en parler avec un professionnel de la gestion de patrimoine, ce qui le motive à vous rencontrer aujourd'hui.

➤ Autres interrogations résultant de l'entretien

Profitant de ce tour d'horizon patrimonial, Monsieur Bernard aimerait aussi connaître votre réponse sur les points suivants :

*Quel(s) moyen(s) peut-il mettre en place pour renforcer la protection de sa compagne au cas où un accident lui surviendrait ? Il bénéficie aujourd'hui d'un contrat de prévoyance collectif qui garantit au bénéficiaire désigné (Madame Dupont) un capital correspondant à 3 ans de salaire. Que se passera-t-il après le départ en retraite ?

*Monsieur Bernard a donné à son fils issu de son mariage une somme de € 20.000 à l'occasion de ses 25 ans. Il aimerait suivre le même processus de donation, pour chacun des enfants du second lit à la même date du 25^{ème} anniversaire. Comment faire pour déterminer le montant des capitaux à donner à chacun pour qu'une équité soit respectée entre les 3 enfants ?

QUESTIONS

- 1) Avant de répondre aux différentes questions posées par Monsieur Bernard, veuillez présenter un diagnostic d'ensemble de sa situation patrimoniale. Vous décrirez en particulier les forces et faiblesses de la situation de départ dont découleront vos propositions.

Question notée sur 10 points

- 2) Quelle stratégie proposez-vous pour le portefeuille de stock-options ?

Question notée sur 5 points

- 3) Comment envisagez-vous le projet immobilier présenté et quel serait le mode de financement que vous recommanderiez ?

Question notée sur 6 points

- 4) Que suggérez-vous pour améliorer la sécurité financière de Madame Dupont, à court, moyen et long termes.

Question notée sur 6 points

- 5) Comment envisager une transmission équitable de patrimoine aux enfants (lors de leur 25^{ème} anniversaire).

Question notée sur 4 points

- 6) Quel est votre conseil en matière de placements afin que Monsieur Bernard se constitue une réserve de sécurité, notamment en vue de la retraite ?

Question notée sur 9 points

TOTAL DES POINTS DE CETTE EPREUVE : 40

Annexe 1

Bilan en Euros

Actif		Passif	
Résidence principale	450.000		
Villa Bretagne	300.000		
Titres de la société qui l'emploie	300.000		
Liquidités diverses	75.000		
Total	1 125.000	Total	0

Annexe 2

STOCKS OPTIONS ATTRIBUEES A MONSIEUR BERNARD

Règlement des plans :

Durée de vie des options : **10 ans**

- Aucune levée autorisée avant 5 ans ou 4 ans selon la réglementation,
- Aucune couverture autorisée.

Cours actuel du titre : **€ 100**

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'attribution
Avril 1994	1.000	25 €
Avril 1995	2.000	27 €
Avril 1996	3.000	30 €
Février 1997	3.000	30 €
Mars 1998	5.000	43 €
Avril 1999	5.000	60 €
Février 2000	4.000	75 €
Mars 2001	4.000	120 €
Avril 2002	10.000	95 €

ANNEXE 3

CALCULER L'IRPP RAPIDEMENT :

Au dessous de 4 121 euros		0%
4 121 < R/ parts < 8 104	$I = (0.075 \times R) - (309.08 \times \text{parts})$	7.5%
8 104 < R/parts < 14 264	$I = (0.21 \times R) - (1\ 403.12 \times \text{parts})$	21%
14 264 < R/parts < 23 096	$I = (0.31 \times R) - (2\ 829.52 \times \text{parts})$	31%
23 096 < R/parts < 37 579	$I = (0.41 \times R) - (5\ 139.12 \times \text{parts})$	41%
37 579 < R/parts < 46 343	$I = (0.4675 \times R) - (7\ 229.91 \times \text{parts})$	46.75%
Au-delà de 46 343	$I = (0.5275 \times R) - (10\ 080.49 \times \text{parts})$	52.75%

L'ISF :

TAUX D'IMPOSITION	
De 0 à 720 000 €	0 %
De 720 000 à 1 160 000 €	0.55 %
De 1 160 000 à 2 300 000 €	0.75 %
De 2 300 000 € à 3 600 000 €	1 %
De 3 600 000 à 6 900 000 €	1.30 %
De 6 900 000 à 15 000 000 €	1.65 %
Au-delà de 15 000 000 €	1.80 %

DROITS DE SUCCESSION

- **Transmission en ligne directe**

Montant		Taux en %
N'excédant pas	7 600 €	5
Compris entre	7 600 et 11 400 €	10
Compris entre	11 400 et 15 000 €	15
Compris entre	15 000 et 520 000 €	20
Compris entre	520 000 et 850 000 €	30
Compris entre	850 000 et 1 700 000 €	35
Au-delà de	1 700 000 €	40

- **Transmission entre époux**

Montant		Taux en %
N'excédant pas	7 600 €	5
Compris entre	7 600 et 15 000 €	10
Compris entre	15 000 et 30 000 €	15
Compris entre	30 000 et 520 000 €	20
Compris entre	520 000 et 850 000 €	30
Compris entre	850 000 et 1 700 000 €	35
Au-delà de :	1 700 000 €	40